



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES  
DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES  
CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE DANS LE  
CADRE DE LA DOTATION GENERALE DE  
DECENTRALISATION - CONCOURS  
PARTICULIER EN FAVEUR DES  
BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE AU  
TITRE DE L'ANNEE 2023 - EQUIPEMENT  
INFORMATIQUE ET NUMERIQUE**

**DÉCISION N° DM-23-341  
EN DATE DU 05 SEPTEMBRE 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1614-10 et R.1614-75 à R.1614-95 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L-2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la Circulaire n° NOR/MICE1908915C du 26 mars 2019 du Ministère de la culture, Direction générale des médias et des industries culturelles et du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Direction générale des collectivités locales, relative au concours particulier créé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et intercommunales et les bibliothèques départementales, incluant notamment l'accompagnement financier de l'Etat aux projets d'informatisation, d'acquisition et de renouvellement du matériel informatique et numérique ;

**CONSIDÉRANT** le projet de la ville de Vincennes de renouveler en 2023 le système d'information et de gestion documentaire –SIGB- et le portail web du réseau des bibliothèques ;

**CONSIDÉRANT** les différentes consultations engagées pour ce renouvellement et les devis retenus des sociétés Tad Progilone pour l'acquisition du SIGB et du portail web pour un montant de 39 400€ HT, Bibliotheca pour l'acquisition de platines RFID pour un montant de 10 425 € HT, Nedap pour l'acquisition d'un automate de prêt pour un montant de 6 071 € HT, Manutan Collectivités pour l'acquisition de douchettes lecteur code barre pour un montant de 1 395 € HT et CFI pour l'acquisition de casques audio pour un montant de 159 € HT ;

**CONSIDÉRANT** que le coût total de l'opération s'élève à 57 450 € HT (68 940 € TTC après application d'un taux de TVA à 20%) et que cette somme est inscrite au budget 2023 de la Ville de Vincennes ;

**CONSIDÉRANT** que ces dispositions sont éligibles aux critères définis par le concours particulier créé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et permettent à la Ville de Vincennes de solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ;

**D É C I D E**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230905-lmc1H11158H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 05/09/2023  
Date de Publication : 05/09/2023

**DE SOLLICITER** une subvention de 28 725 € HT € (vingt-huit mille sept cent vingt-cinq euros hors taxe) auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) – Concours particulier des bibliothèques au titre de l'année 2023; ;

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire ;

**D'IMPUTER** la recette aux chapitres et articles correspondants du budget de la ville ;

Pour extrait conforme,

Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**